

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le **30 MAI 2024**

ID : 056-215600420-20240528-DEL2024_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2024

N°DC-2024-30

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Dénomination de la rue desservant le lotissement à créer avenue de la Princesse

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC,

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Gilles DRÉANO

Vu l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de nommer officiellement la rue qui desservira le futur lotissement à créer avenue de la Princesse.

L'aménageur en charge de l'opération, Polimmo, l'a nommé « Domaine de La Princesse ». Or, l'appellation « Domaine » n'est pas conforme car elle engendre des erreurs dans les adressages.

Monsieur le Maire propose aux élus de débattre sur une proposition de dénomination à adopter.

Après concertation, les élus s'accordent pour dénommer la rue desservant le futur lotissement à créer : « Impasse du Domaine de la Princesse ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **NOMME** la rue desservant le lotissement à créer, avenue de la Princesse : « Impasse du Domaine de la Princesse ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

